

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/110**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>20</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>07/10/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (19) :** Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

**Pouvoirs (1) :** Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

**Absents (17) :** Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Acquisition d'un terrain sur la commune de Monte – parcelle cadastrée A N°29**

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé sur la Commune de Monte cadastré section A numéroté 29 d'une superficie de 0.26 ha ;

L'opération envisagée sur cette parcelle est la création d'une piste d'accès et d'un nouveau poste de relevage.

Après plusieurs réunions avec le propriétaire, il a été convenu le prix de 39 000 € (trente neuf mille euros) soit 15.00 € (quinze euros) le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE :

- D'ACQUERIR la parcelle cadastrée A numérotée 29 d'une superficie de 0.26 ha au prix de 39 000€
- DE CHARGER le Président de contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

**Le Président  
Jean DOMINICI**

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>